

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 août 2011

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 2 août 2011 sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

2011ko agorrilaren 2an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.

Présents / Hor zirenak : MM. **CARDON - DARQUY - DUCASSOU – ETCHEPARE - ETCHEVERRY - GOÑI – HARISPOUROU - IRIQUIN - ITURBURUA – LACO - LURO - MACHICOTE-POEYDESSUS - TEILLERIE - URRUTY .**

Absents excusés / Barkatuak : MM. **BORDA - LASSAU-GARAT – SAINT-PIERRE jaunak.**

Claudine **LASSAU-GARAT** a donné procuration à Anita **DUCASSOU**

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. **ITURBURUA Jauna**

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le maire sollicite le conseil municipal quant au rajout de 2 questions à l'ordre du jour, à savoir :

- commercialisation du DVD «Recueil des Témoignages »
- introduction auprès de la Région d'une demande de subvention pour le cheminement du Pas-de-Roland

Le Conseil Municipal après avoir accepté la modification de l'ordre du jour a pris les décisions suivantes :

Aitzineko bilkuraren bilduma onartua izanez geroz, kontseiluak segidan emanak diren deliberoak hartu ditu :

1 – Schéma départemental de coopération intercommunale

Le Maire indique que le Conseil Municipal a délibéré sur cette question précise au mois de mai 2011. Toutefois cette délibération a été considérée comme nulle et non avenue par les services d'état chargés du contrôle de légalité dans la mesure où cette décision est intervenue avant réception du dossier officiel et définitif transmis par la Préfecture (le travail des Elus a été réalisé au regard du projet transmis par courriel).

Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer dans les mêmes termes que précédemment à savoir :

1°) maintien de la Communauté de Communes Errobi dans sa configuration actuelle, et opposition à son intégration à court ou moyen terme dans l'Agglomération Côte Basque-Adour.

2°) fusion des syndicats existants au sein de la Communauté de communes Errobi ainsi que procédure de représentation/substitution à moyen terme de la Communauté de communes au sein de certains Syndicats à caractère technique.

2 – Crèche

Le Maire indique que le chantier suit son cours et que s'agissant du lot « menuiserie » il a été décidé en terme d'aménagement intérieur de retenir des travaux supplémentaires.

Le Conseil retient le bien fondé de ces travaux et autorise le Maire à signer l'avenant au marché.

3 – Cantine scolaire municipale

Le Maire indique que s'agissant de la préparation et de la livraison des repas servis à la cantine scolaire, la Commune fait appel au restaurant scolaire JANTEGI.

Ce dernier vient d'informer la commune de l'augmentation (votée en assemblée générale) du prix des repas à hauteur de :

- + 0,10 € pour le repas « enfant »
- + 0,05 € pour le repas « adulte ».

Le Conseil Municipal :

- considérant l'antériorité des tarifs (2009)
- considérant le coût réel du service pour la commune (service qui a bénéficié de 2 recrutements et de l'augmentation de l'amplitude horaire des personnels sans répercussion financière pour les bénéficiaires)
- **décide** de répercuter cette hausse dans sa totalité
- **fixe** les tarifs comme suit :
 - prix du repas « enfant » pour les familles domiciliées à ITXASSOU : 3,36 €
 - prix du repas « enfant » pour les familles extérieures à ITXASSOU : 3,83 €
 - prix du repas « adulte » : 5,05 €

Cette délibération est d'application immédiate.

4 – Fédération Française de Montagne et d'Escalade

Le Maire indique que la Commune est destinataire d'une demande financière de la FFME pour des travaux de réhabilitation du site d'escalade du Mondarrain.

Jean-Paul IRIQUIN indique que dans le cadre de Natura 2000 et du DOCOB en cours il est nécessaire avant toute intervention de s'assurer que celle-ci se fera dans le respect des directives. Il précise à ce propos que la FFME est en contact avec l'opérateur technique du DOCOB à savoir le Conservatoire des Espaces Naturels.

Après en avoir délibéré le Conseil arrête le principe de l'octroi d'une subvention d'un montant de 300 €. Cette aide sera versée après réalisation effective des travaux de réhabilitation.

5 – Recueil de témoignages

Le Maire propose à Anita DUCASSOU de faire le point de ce dossier. Cette dernière indique que le film tiré des heures de collecte des témoignages des 11 itsasuar est désormais réalisé.

La volonté de la Commune étant de le diffuser au plus grand nombre il a été décidé d'éditer un DVD. Il s'agit aujourd'hui de fixer son prix de vente.

Après discussion le Conseil arrête le tarif à 10 € et indique que le DVD sera mis en vente à la Mairie ainsi que dans d'autres points de vente à définir (commerces locaux notamment) selon le procédé du « dépôt-vente ».

Cette commercialisation n'interviendra qu'au lendemain de la diffusion officielle du film à l'occasion des journées du patrimoine.

6 – Cheminement du Pas-de-Roland

Le Maire indique que la Communauté de Communes « Errobi » dans le cadre d'un contrat territorial et plus précisément dans le cadre de la convention « tourisme » est susceptible de porter des dossiers

pouvant bénéficier d'aides financières de la région.

Jean-Paul ITURBURUA qui a participé à la dernière réunion du bureau de la Communauté axée sur le tourisme relève que le projet de rétablissement du cheminement piétonnier du Pas-de-Roland s'inscrit parfaitement dans ce cadre.

Jean-Paul IRIQUIN qui supervise ce dossier est chargé de rassembler les éléments qui permettront à la Commune de solliciter les aides financières dont il s'agit.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire indique que les travaux de réhabilitation de la route d'accès à Artzamendi sont achevés et que la DGAC entend avec les 3 parties prenantes au dossier (Commune – DGAC – France Telecom) organiser une réception des travaux sur le terrain doublée d'une visite de la station radar.
La date a été arrêtée au 23 septembre 2011.
A ce propos Jean-Paul IRIQUIN relève le travail de qualité réalisé par les agents techniques municipaux.

- Le Maire rappelle que la Commune avait sollicité par le biais du SDEPA (Syndicat Départemental d'Energie des PA) une étude portant sur l'Eclairage Public. Cet audit a été rendu et il est nécessaire que dès la rentrée la Commune analyse ce dossier.